

## Procès-verbal du conseil municipal du jeudi 01 septembre 2025

1	TOSCANI	Dominique	Présent	
2	CAMPAGNARO	Alice	Excusée	Donne pouvoir à Mme Marianne Campagnaro
3	PIGEON	Emmanuel	Présent	
4	TOSCANI	Christiane	Présente	
5	LAMBERTS	Lucien	Présent	
6	PICANT	Delphine	Présente	
7	LEMOINE	Jean-Jacques	Présent	
8	LECUE	Carole	Excusée	Donne pouvoir à Mme Amélie Meusnier
9	PRUNIER	Thierry	Présent	
10	FOUGERAY	Raymonde	Présente	
11	LE TROADEC	Pierre	Présent	
12	PETITJEAN-LUCAS	Gérard	Excusé	Excusé
13	DONIUS	Marie-Laure	Présente	
14	FORET	Frédéric	Présent	
15	PILLAC	Patrice	Présent	
16	LEMAITRE	Yvette	Excusée	Donne pouvoir à M. Hervé Heudron
17	MUTEL	Jean-Robert	Excusé	Donne pouvoir à M. Jean-Jacques Lemoine
18	DOS SANTOS	Marie-Anne	Présente	
19	LEVASSEUR	Yann	Présent	
20	DUVAL	Georges	Présent	
21	KUSNIK	Jean-François	Présent	
22	CAMPAGNARO	Marianne	Présente	
23	LECOMTE	Henri	Présent	
24	BLANCHARD	Michel	Présent	
25	BANSSE	Nelly	Présente	
26	DECAEN	Christophe	Présent	
27	DECAEN	Karima	Excusée	Donne pouvoir à Mme M. Christophe Decaen
28	HEUDRON	Hervé	Présent	
29	MEUSNIER	Amélie	Présente	

Secrétaire de séance **Madame Christiane Toscani**.

### 1. Délibération 2025/041 – Rapport 001

#### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRÉCÉDENTE

Le procès-verbal du conseil municipal du 26 mai 2025 est approuvé à la majorité : 22 pour, 3 contre et 3 abstentions

## **2. Délibération 2025/042 – Rapport 002**

### **DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL – ÉTAT DES DÉCISIONS PRISES**

Le conseil municipal est informé des décisions prises entre le 27 mai et le 31 aout 2025.

Le rapport est adopté à la majorité : 26 pour et 2 abstentions

---

## **3. Délibération 2025/043 – Rapport 003**

### **EXTENSION DU RESEAU D'ELECTRICITE POUR LE LIEU-DIT LES FLAIRES**

Le Conseil, après avoir pris connaissance de l'annexe 2025-0040-T relatif à l'extension souterraine du réseau électrique au lieu-dit Les Flaïres, du coût prévisionnel arrêté au 2 septembre 2025 à 196 687,04€ TTC dont 99 572,82 € à la charge de M. Karim Chergui, et conformément aux statuts du SE60, accepte la proposition du Syndicat d'Énergie de l'Oise, prend acte que celui-ci réalisera les travaux, que le montant pourra être réévalué selon l'actualisation en vigueur et que la participation du demandeur sera due selon le plan de financement prévisionnel

Le rapport est adopté à la majorité : 23 pour, 3 contre et 2 abstentions

---

## **4. Délibération 2025/044 – Rapport 004**

### **TRANSFERT DE LA COMPETENCE « GAZ » AU SYNDICAT D'ÉNERGIE DE L'OISE**

Le Conseil, vu les textes en vigueur et les statuts du Syndicat d'Énergie de l'Oise, considérant la technicité et l'intérêt supra-communal de la gestion de la distribution publique de gaz, décide de transférer cette compétence au SE 60 à compter du premier jour du mois suivant le caractère exécutoire de la délibération, avec mise à disposition des biens nécessaires, autorisation donnée au Maire pour tous actes afférents, habilitation du SE 60 à collecter et traiter les données énergétiques communales, et constat que les délégués actuels représenteront la commune pour cette compétence.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

---

## **5. Délibération 2025/045 – Rapport 005**

### **AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR L'IMPLANTATION D'UN RECEPTEUR DE TELERELEVE SUR UN BATIMENT COMMUNAL**

Le Conseil, vu la demande de Dolce Ô Service (SUEZ Eau France) pour l'implantation d'un récepteur et d'antennes de télérelève sur le toit du bâtiment communal (Église – 10 Grande Rue, Anserville), et considérant l'intérêt pour le service public de l'eau sans nuisance ni contrepartie financière, approuve la convention transmise, autorise le Maire à la signer et précise que les frais de retrait ou remise en état incombent à Dolce Ô Service.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

---

**6. Délibération 2025/046 – Rapport 06**

**VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AA N°10, SITUEE RUE JB NERON, AU PROFIT DU GARAGE RENAULT DE BORNEL**

Le Conseil, vu la demande du Garage Renault et l'avis favorable du Maire, approuve la vente de la parcelle cadastrée section AA n°10 (508 m<sup>2</sup>, rue JB Néron – Outreville) pour un montant de 30 400 €, hors frais à la charge de l'acquéreur, et autorise le Maire à signer les actes nécessaires.

Le rapport est adopté à la majorité : 26 pour, 2 abstentions

---

**7. Délibération 2025/047 – Rapport 007**

**SUBVENTION COOPERATIVE SCOLAIRE SORTIE DE FIN D'ANNEE - JUIN 2025**

Le Conseil, afin de soutenir la sortie de fin d'année des élèves de CM2 de l'école Van Gogh, attribue une subvention exceptionnelle de 1 500 € à la coopérative scolaire et autorise le Maire à procéder au versement et à signer les documents afférents.

Le rapport est adopté à la majorité : 23 pour, 5 contre

---

**8. Délibération 2025/048 – Rapport 008**

**CREDITS SCOLAIRES ALLOUES A LA COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE VAN GOGH DE BORNEL POUR LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2024-2025**

Dans le cadre de sa politique éducative, la commune attribue chaque année un crédit scolaire à la coopérative de l'école Van Gogh pour soutenir les projets pédagogiques, culturels et sportifs. Pour l'année 2024-2025, sur la base de 252 élèves, il est proposé un montant de 13 € par enfant, soit un total de 3 276 €. Le Conseil approuve ce versement, imputé sur le budget communal, et autorise le Maire à signer et mettre en œuvre cette décision.

Le rapport est adopté à la majorité : 25 pour, 3 contre

---

**9. Délibération 2025/049 – Rapport 009**

**INDEMNITE FORFAITAIRE ALLOUEE EN CAS DE FONCTIONS ITINERANTES**

Le Conseil approuve la mise en place d'une indemnité destinée aux agents dont les missions nécessitent des déplacements fréquents et qui ne peuvent pas bénéficier d'une voiture de service (responsable multisites, entretien multisites, locations de salles). Fixée à 0,63 €/km, dans la limite annuelle de 615 €, elle sera versée au prorata du temps de travail et de la durée de présence, sur la base des déclarations mensuelles, avec attribution par arrêté.

Le rapport est adopté à la majorité : 24 pour, 1 contre et 3 abstentions

---

#### 10. Délibération 2025/050 – Rapport 010

##### DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE POUR L'ACQUISITION DE GILETS PARE-BALLES POUR LA POLICE MUNICIPALE DE BORNEL

Le Maire rappelle que la sécurité des agents de police municipale est une priorité et que l'évolution des risques nécessite des équipements de protection adaptés. Le projet prévoit l'acquisition de deux gilets pare-balles, d'un coût total de 2 288,20 €, afin d'assurer la protection des agents lors de leurs interventions. Le Conseil approuve la demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Oise pour financer partiellement ou totalement ce projet et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à sa réalisation.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

---

#### 11. Délibération 2025/051 – Rapport 011

##### MISE EN PLACE DU REGLEMENT INTERIEUR DES SALLES COMMUNALES

Le Maire rappelle que la commune met à disposition plusieurs salles communales pour des activités culturelles, festives, associatives ou familiales. Afin d'assurer un usage équitable, sécurisé et respectueux des lieux, un règlement d'utilisation est proposé. Le Conseil adopte le règlement annexé, autorise le Maire à en assurer la mise en œuvre, le contrôle des réservations et la perception éventuelle de redevances. Le règlement sera transmis aux associations et usagers concernés, et disponible en mairie.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

---

#### 12. Délibération 2025/052 – Rapport 012

##### SMDO – SYNDICAT MIXTE DU DEPARTEMENT DE L'OISE - RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE 2024

Le Maire informe le Conseil que le Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO) a transmis le rapport d'activités 2024, conformément à l'article L.5211-39 du CGCT, concernant le traitement des déchets ménagers. Ce rapport présente les actions menées, les investissements réalisés, les données financières et les perspectives d'évolution du syndicat. Le Conseil prend acte de ce rapport, qui restera consultable en mairie pendant les heures d'ouverture au public.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

---

#### 13. Délibération 2025/053 – Rapport 013

##### OPAC - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'OISE - RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE 2024

Le Maire informe le Conseil que l'Office Public de l'Habitat de l'Oise (OPAC) a transmis son rapport d'activités pour l'année 2024, conformément à l'article L.5211-39 du CGCT. Le rapport présente les actions de gestion et de développement du parc locatif, les opérations de construction, réhabilitation et entretien des logements, les données financières, les dispositifs d'accompagnement des locataires ainsi que les projets et perspectives en cours. Le Conseil prend acte de ce rapport, qui restera consultable en mairie pendant les heures d'ouverture au public.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

---

#### 14. Délibération 2025/054 – Rapport 014.

##### TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS

Le Maire rappelle que le Conseil municipal est compétent pour créer et mettre à jour les emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services, conformément aux dispositions légales relatives à la fonction publique territoriale. Le Conseil décide de créer deux postes d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) à temps complet (35 h/semaine), de catégorie C, grades ATSEM principal 1ère et 2e classe. Le Maire est autorisé à signer tous les actes afférents et à veiller à l'exécution de cette délibération. Les rémunérations seront fixées selon les règles statutaires en vigueur.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

---

#### 15. Délibération 2025/055 – Rapport 015

##### MAINTIEN OU NON DE MADAME DELPHINE PICANT AU TITRE D'ADJOINTE AU MAIRE A LA SUITE DU RETRAIT DE L'ENSEMBLE DE SES DELEGATIONS

Le Maire informe le Conseil que, par arrêté du 7 juillet 2025, il a retiré les délégations de fonctions précédemment accordées à Mme Delphine Picant (affaires scolaires, périscolaires et restauration) à compter du 1er août 2025. Conformément aux articles L.2122-18 et suivants du CGCT, ce retrait n'entraîne pas la perte du titre d'adjointe, qui ne peut être révoqué que par délibération du Conseil municipal. Le Conseil prend acte du retrait des délégations et se prononce sur le maintien de Mme Delphine Picant au titre d'adjointe au Maire.

Le rapport est adopté à la majorité : 22 pour, 3 contre et 3 abstentions.

---

Le mardi 02 septembre 2025

**Monsieur Dominique Toscani**  
Maire de Bornel

**Madame Christiane Toscani**  
Adjointe au Maire  
Secrétaire de séance

